

AGENCE UNIVERSITAIRE DE LA FRANCOPHONIE (AUF)

## Appel à projets international AUF COVID-19

Dans le cadre de son plan d'actions spécial COVID-19, l'AUF lance un appel à projets international pour soutenir des initiatives d'étudiant.e.s, d'élèves-ingénieurs et de jeunes chercheur.e.s liées à la pandémie. Toute initiative ayant un impact technologique, économique et/ou social évaluable à très court terme est éligible. Un fonds exceptionnel de 500 000 euros est consacré à cet appel. Des projets de moins de 10 000 euros jusqu'à 50 000 euros pourront être financés.

En riposte à la pandémie de COVID-19 à laquelle le monde entier fait face, l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF), fidèle à ses valeurs de solidarité et de partage, a mis en place un [vaste plan d'actions](#) à destination de ses [établissements membres](#) et de ses partenaires. Parmi les actions programmées (Axe IV – Action 10), l'AUF lance un appel à projets international exceptionnel avec un processus accéléré et simplifié de soumission, d'évaluation et de sélection.

Cet appel est destiné à soutenir les nombreuses initiatives liées à la pandémie qui éclosent dans un espace universitaire très réactif, ingénieux et responsable qui s'appuie sur des réseaux collaboratifs d'étudiant.e.s, d'enseignant.e.s, de chercheur.e.s particulièrement créatifs et innovants.

L'objectif est de valoriser l'apport des universités membres de l'AUF au développement de solutions à impact technologique et/ou social immédiat pour aider les systèmes de santé et les populations à faire face aux difficultés provoquées par la pandémie COVID-19.

Toute initiative ayant un impact technologique, économique et/ou social évaluable à très court terme est éligible. Il peut s'agir d'un dispositif d'aide ou d'accompagnement, comme d'un produit manufacturé.

Par exemple (liste non exhaustive) :

- production de matériels indispensables aux soins, à la protection ou à la prévention des risques sanitaires (masques, gants, désinfectants, respirateurs, écouvillons...),
- actions de santé publique,
- développement d'applications,
- développement d'outils d'aide à la décision,
- communication et sensibilisation sur à la prévention des risques sanitaires,
- aide aux personnes vulnérables ou isolées,
- prévention des impacts psychologique ou socio-économique de la crise sanitaire,
- lutte contre les violences faites aux femmes et enfants en période de confinement.

Face à l'urgence et aux immenses besoins, l'AUF consacre à cet appel un fonds exceptionnel de 500 000 euros.

Budgétairement, les projets à soumettre sont divisés en 2 catégories :

Projets catégorie A (projet ayant un impact technologique, économique et/ou social à effet immédiat) :

A1- projets proposés à moins de 10.000 euros

A2- projets proposés compris entre 10.000 euros et 20.000 euros

Projets catégorie B (projet exceptionnel à fort impact ou particulièrement innovant, avec une dimension inter-régionale ou internationale) :

B- projets proposés jusqu'à 50 000 euros

La date de limite de candidature est fixée au dimanche 3 mai 2020.

**Pour accéder à l'intégralité de l'appel à projet (pdf) :**

[Version française](#)  
[Version anglaise](#)

Pour télécharger le formulaire de candidature : [cliquez ici](#)

Pour déposer votre projet : <https://formulaires.auf.org> (inscription gratuite préalable)

Toute demande de précision peut être envoyée à l'adresse suivante jusqu'au mardi 28 avril à 12h00 (heure de Paris) : [appel-covid19@auf.org](mailto:appel-covid19@auf.org)





**14 avril 2020**  
**3 avril 2020**

+ [L'information en ligne sur le site de l'AUF](#)

L'appel est ouvert jusqu'au 3 mai 2020.